

Agir pour ne pas Subir

Le groupe de travail harmonisation des statuts et des règles de gestion pour les agents des catégories A B et C présidé par Monsieur Parini s'est réuni le vendredi 4 juin 2009.

A cette occasion, le Directeur Général a fait part aux organisations syndicales du calendrier fixé. La fusion des statuts et des règles de gestion pour les A B et C doit être présentée au ministre au début du printemps 2010.

Sur la méthode, des groupes de travail avec thématique seront réunis. Les travaux de ces groupes seront repris dans des séances de synthèse.

Le Directeur Général s'est engagé à réunir les organisations syndicales avant les vacances afin de présenter un calendrier précis des groupes de travail avec les thématiques à aborder et les premières réflexions de l'administration qui pourront être étudiées par les OS durant l'été.

Le Directeur Général a souhaité que les discussions avancent en même temps pour les catégories A B et C.

Sur le fond, la méthode de l'administration consiste à partir de l'existant pour tendre vers un point de convergence.

Le Directeur Général a exprimé son souhait de voir la mise en place d'un seul corps de cadres A dans lequel il y aurait reconnaissance de métiers (expertise et encadrement). Ce souhait est ouvert à la discussion avec les OS.

Sont également ouverts à la discussion les parcours professionnels, la doctrine d'emploi et les règles de gestion.

Dans la mesure où l'ensemble des agents appartiennent à une seule et même structure dans laquelle ils pourront évoluer sur plusieurs métiers, la formation professionnelle apparaît comme un sujet de discussion inévitable pour le Directeur. Il a annoncé à cette occasion la nomination prochaine d'un coordinateur général sur le recrutement et la formation à la DGFIP.

Jusqu'à aujourd'hui la DGFIP a touché les usagers et les services. Elle va impacter maintenant la carrière des agents. Compte tenu du caractère sensible du sujet un consensus doit être trouvé entre les agents des deux filières pour que les futures règles soient acceptées. Or, pour le Syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES, si le consensus est nécessaire il nécessite des débats.

Pour qu'il y ait débats, il faut de la matière. Le Syndicat CFTC DGFIP a donc demandé à ce que les réflexions menées par l'administration à ce jour soient transmises avant toute discussion aux organisations syndicales.

Pour le Syndicat CFTC DGFIP, les futures règles de gestion doivent être claires, simples, compréhensibles par tous les agents.

Le Syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES regrette le manque d'ambition de l'administration. Si on peut partir des règles existantes pour tendre vers un point de convergence on ne peut que souhaiter que la fusion soit l'occasion d'apporter un plus, une amélioration pour les agents (comme par exemple la suppression des blocages sur poste, la suppression des postes à profils...).

Le débat devra porter notamment sur des thèmes essentiels pour les agents sur le terrain :

- le nombre de mouvements
- les critères à retenir pour les mutations
- les conditions de réintégration en cas de mise à disposition ou de détachement
- la formation professionnelle

Compte tenu du délai fixé pour aboutir à l'harmonisation, le Syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES a demandé à rentrer au plus vite dans le vif du sujet en souhaitant au-delà de la réunion sur la méthode, une première réunion sur le fond avant la période estivale.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES
2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04
☎ 01 53 17 86 53 📠 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdqfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dqfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF